



folatecoere.fr

# SANS OUI C'EST NON!

## GEPP :

### La fin du dialogue social ???

Lors de la réunion de négociation du mardi 04 avril 2023 demandée par **FO**, la Direction a **accepté** :

- que lorsque le congé de mobilité n'est pas pris dans sa totalité, le salarié percevra une prime de **60%** du montant de l'indemnité du congé de mobilité restant que le salarié aurait perçu si le congé de mobilité avait été pris en totalité ;
- que lorsque la Direction demande à un salarié de décaler sa date de départ et que ce dernier l'accepte il sera dédommagé. Le congé de mobilité qui ne sera pas pris dans sa totalité, le salarié percevra une prime de **100%** du montant de l'indemnité du congé de mobilité restant que le salarié aurait perçu si le congé de mobilité avait été pris en totalité ;
- l'utilisation du CPF à la guise du salarié ;
- de pouvoir prendre le CET avant le congé de mobilité ;
- la mise en place de l'abondement du CET pour les salariés de + de 57 ans ;
- la mise en place et mise à jour d'un listing des postes disponibles à l'externe : la Direction nous a indiqué qu'elle avait rencontré les acteurs aéronautiques toulousains. Elle va mettre en place une liste de postes à pouvoir dans ces sociétés, qui sera mise à jour hebdomadairement.

Lors de cette même réunion, la Direction a répondu **défavorablement** aux autres propositions **FO** et notamment les montants de la **prime supra légale** et sur la mise en place d'une **supra légale complémentaire** de **11 000€** pour les salariés qui ne mobilisent pas de formation, pas de prime de déménagement, pas de voyage de reconnaissance, ...

Ces montants sont considérés beaucoup trop élevés par la Direction qui nous a rappelé le but d'un accord GEPP.

Face à ce **refus**, la délégation **FO** a **quitté la table des négociations** en indiquant à la Direction que **FO** ne reviendrai qu'à la condition de l'acceptation à minima des mesures proposées dans notre tract du 27 mars 2023. Sans cela, **FO** ne signera pas l'accord GEPP.

**FO rappelle qu'elle ne fera aucune concession sur ces revendications.**

**FO, Nos emplois, Notre entreprise.**

Site web: <http://folatecoere.fr/>

Email: [syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero](mailto:syndicat.fo.latecoere@latecoere.aero)

**Contacts :**

**Stéphane Faget**

**David Castaing**

**Jean-Michel Couget**

06 21 05 17 64

06 35 14 37 72

05 67 73 4373